

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-016

du 19 mai 2022

n°016

page 1/3

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, David SIMON

POUVOIRS (6) : Jean-Pierre de MICHIEL donne pouvoir à Marion LATUS
Pierre BARAUDON donne pouvoir à Patricia BAZIN
Evelyne AZIHARI donne son pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Séverine BART donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Signature des marchés pour les travaux de restauration du carillon et du bâti qui l'abrite (église Saint-Jacques)

Monument historique depuis 1980, le carillon Bollée (1867) a été conçu pour l'église Saint-Jacques-le-Majeur. N'ayant été que peu transformé en un siècle et demi d'existence, l'ensemble campanaire – installé dans le massif occidental de l'église (tours et frontons) – est constitué de 52 cloches, d'un clavier et d'un jeu automatique.

La restauration complète de cet ensemble se concrétise aujourd'hui et participe aux actions d'embellissement et d'attractivité du centre ville.

Le tableau de récapitulation générale établi par le maître d'œuvre de l'estimation des travaux par lot est le suivant :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220519-016****du 19 mai 2022****n°016****page 2/3**

| LOTS | TRANCHE FERME - RESTAURATION DES CLOCHERS ET DE L'ENSEMBLE CAMPANAIRE | TRANCHE OPTIONNELLE 1 - RESTAURATION DE LA GALERIE DES APOTRES | TOTAL |
|---|---|---|-----------------------|
| Lot n°1 : MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE | 364 140,00 € | 106 100,00 € | 470 240,00 € |
| Lot n°2 : SCULPTURE | 42 500,00 € | | 42 500,00 € |
| Lot n°3 : CHARPENTE - MENUISERIE | 129 590,00 € | | 129 590,00 € |
| Lot n°4 : COUVERTURE | 40 830,00 € | 7 110,00 € | 47 940,00 € |
| Lot n°5 : SERRURERIE | 114 650,00 € | | 114 650,00 € |
| Lot n°6 : PARATONNERRE | 11 170,00 € | | 11 170,00 € |
| Lot n°7 : ELECTRICITE | 62 547,29 € | | 62 547,29 € |
| Lot n°8 : CAMPANAIRE | 222 500,00 € | | 222 500,00 € |
| Lot n°9 : HORLOGERIE | 21 200,00 € | | 21 200,00 € |
| TOTAL H.T. OPERATION | 1 009 127,29 € | 113 210,00 € | 1 122 337,29 € |
| T.V.A. 20,00% | 201 825,46 € | 22 642,00 € | 224 467,46 € |
| TOTAL T.T.C. | 1 210 952,75 € | 135 852,00 € | 1 346 804,75 € |

Valeur décembre 2021

Il est proposé au conseil municipal par la présente délibération, d'engager les travaux après la signature des marchés.

* * * * *

VU l'article L622-7 du Code du patrimoine relatif aux travaux sur des objets mobiliers classés au titre des Monuments Historiques.

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivité Territoriale qui dispose que le conseil Municipal peut autoriser le Maire à signer un marché sur la base de l'étendue des besoins à satisfaire et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique relatif aux marchés à procédure adaptée,

VU la délibération n°18 du 22 mai 2019 relative à la demande de soutiens financiers pour la restauration du carillon et de l'église Saint-Jacques,

VU la délibération n°13 du 16 décembre 2021 relative à l'autorisation de programme et crédits de paiements pour la restauration des tours et du carillon de l'église Saint-Jacques,

CONSIDERANT la sauvegarde du monument et sa pérennité ainsi que son attractivité pour la ville et son bassin comme un des éléments de la redynamisation du cœur de ville,

CONSIDERANT la nécessité de signer des marchés pour la restauration du carillon et du bâti qui l'abrite (l'église Saint-Jacques),

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-016

du 19 mai 2022

n°016

page 3/3

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les marchés de travaux afférents à cette opération ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOURD



